

922866/2311

Leix le 25 Octobre 1846

Cher Monsieur Cartailhac,

J'ai vivement regretté de passer à Toulouse  
quelques jours avant votre retour et de ne  
pouvoir vous rencontrer et vous dire de vive  
voix ainsi qu'à Madame Cartailhac toutes  
les amitiés dont mes parents m'avaient  
chargé pour vous. Sous le patronage de  
la fidèle amie, Madame Breinck, j'en  
suis donc installé sur le Chaîne, avec  
combien de désinvolture, allez-vous dire.  
Je vous remercie vivement de cette hospitalité  
permanente,  
à l'examen de la marque qui figure sur le

92286u/23/2

bâton de berges rapporté par Léon, j'en ai  
pu prouver si c'était une réduction  
de la marque A<sup>d</sup> des numéros d'un Somprou.  
Si j'en ai l'occasion, j'en pourrai vous apporter  
un deuxième échantillon, ou figurerait une  
autre marque, ou bien vous le viendriez  
recueillir vous-même. Je me permets  
de douter entièrement de votre misanthropie,  
et reste persuadé qu'une excursion en  
votre compagnie me sera très agréable  
et intéressante, si vous voulez bien  
me comprendre dans votre prochaine  
période de sorties.  
J'ai trouvé depuis mon père bien vieillir.

Marques des bâtons de bergers  
(Dimensionnés sur les bâtons)



D

B

O

2

AF

La marque servait pour les troupeaux est plus  
fois plus grande.

Le dernier marque AF représente seule des initiales  
du propriétaire pour le moment ; les autres initiales  
ne correspondent point au nom de propriétaire.

---

022844/23/4

Seix Dimanche soir

Cher Monsieur Cartailhac,

Je vous envoie la reproduction des marques  
qui sont gravés sur les bâtons des  
bergers des montagnes de Seix.

Ces marques leur servent à reconnaître  
leurs bâtons.

Elles sont, pour chaque berger, la  
reproduction des marques apposés, au  
moyen de pièces en fer ou en bois, par  
les propriétaires qu'ils représentent,  
sur chaque bête du troupeau.  
L'impression est obtenue par la pression.

92284u/23/5

Les instruments destinés aux Ampeurs  
Donnent une marque trois fois plus  
grande que mon dessin.

Les initiales ne représentent pas celles  
des propriétaires <sup>sauf une</sup>. Leur usage date  
d'une ~~époque~~ époque que l'on n'a guère  
précisée, fut reculée par suite.

Veuillez me rappeler au bon souvenir  
des hôtes de la rue Deville, et  
agréer, pour vous et les vôtres, l'assurance  
de ma respectueuse affection

Votre bien dévoué

George Griem

922866/23/6

Les emprunts sont, soit des transfumants, soit  
des emprunts parant l'union dans la  
Commune.

517

et maman très inquiète à ce sujet; mais,  
 comme vous avez pu le voir, il n'est  
 aucun qui puissent faire oublier les vrais  
 amis.

Veuillez je vous prie, cher Maman, me  
 rappeler au bon souvenir de tous les vôtres  
 et présenter en particulier mes respectueux  
 hommages à Madame Cartailhac. Agruez  
 pour moi l'assurance des sentiments les plus  
 vifs et très dévoués.

Serge Griethy